



Pas d'eau mais des ressources !



La 2ème partie de Wuambushu annoncée par Gérard Darmanin

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2676 - Édition du 26 Juin 2023



Trois ministres pour booster Wuambushu

COMMANDEZ  
EN LIGNE



LIVRAISON  
À DOMICILE



OU  
RETRAIT EN  
MAGASIN

ET PROFITEZ  
JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet  
de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# **POLITIQUE :** Démolition/reconstruction : l'opération d'intérêt national à Mayotte confirmée par le ministre Carenc



*Psylvia Dewas pour un point sur les opérations*

Trois ministres pour un site de démolition aux Badamiers à Dzaoudzi. L'occasion de revenir sur les retards et les enjeux d'une opération Wuambushu que Gérard Darmanin voit comme une réponse au cri de la population qui avait massivement voté pour Marine Le Pen. Un 2ème CRA est notamment annoncé, cette fois en Grande Terre.

Ce dimanche, les trois ministres en déplacement à Mayotte ont coché les cases. L'objectif annoncé lors du lancement de l'opération Wuambushu d'un millier à faire tomber sous les tractopelle devrait être atteint à la fin

de l'année leur a-t-il été assuré. En réalité, peu importe de savoir sur les chiffres ont été gonflés sur certaines démolitions comme à Barakani/Koungou, puisque le taf sur ce thème est fait, « depuis 2019, 2.600 cases ont été démolies », rappelait Psylvia Dewas, Chargée de projet sur l'habitat insalubre à la préfecture de Mayotte, nous avions consacré un article à ce sujet.

Il était rappelé à Gérard Darmanin, Jean-François Carenc et Olivier Klein (Logement), mais surtout aux médias nationaux, les objectifs poursuivis. La construction de logements sociaux à Talus 2, d'une station d'épuration à

Barakani/Koungou, du dojo du lycée des Métiers du bâtiment à Longoni, et sur le site même qui accueillait les présences ministérielles à Dzaoudzi, la restauration d'une zone qu'on nous présente comme ancienne mangrove.

Premier acquis des renforts de cette opération de Gérard Darmanin, «l'accélération du rythme des instruction des périmètres de destruction, avec 10 arrêtés préfectoraux, et 8 à venir d'ici l'été ».

« Ceux qui ont fait du tourisme juridique »

Profitant de la présence des ministres, la 1<sup>ère</sup> opération de démolition de Petite Terre, à Marzoukou aux Badamiers, s'est tenue pour sa phase A. Sur les 35 cases concernées par les deux périmètres, deux étaient encore occupées ce dimanche matin, « beaucoup de familles ne croient pas que cela va se faire », expliquait l'officier de gendarmerie qui supervise l'opération. Une fois l'opération achevée, après passage des travailleurs sociaux, relogement provisoire des familles, et prise en charge de leurs meubles, il faut éviter que certaines rebâtissent sur la zone, « nous organisons des patrouilles ou, comme à Talus 2, le maintien d'un dispositif 24h/24 ». 63 gendarmes étaient mobilisés ce dimanche.

Lors la conférence de presse sur le site, Gérald Darmanin s'est expliqué, et défendu, sur le retard à l'allumage de l'opération Wuambushu, censée avoir débuté le 24 avril, mais qui commence en réalité à porter ses fruits.

Sur le chapitre judiciaire, il revenait sur le nombre important de recours, dont celui en appel jugeant incompétent le tribunal correctionnel, « qui fait jurisprudence pour les suivants », et c'est un tantinet amer que le ministre de l'Intérieur invitait tous ceux qui ont fait du « tourisme juridique » à visiter les cases « où il n'y a pas d'eau courante », et « où s'il y avait eu un cyclone, tout le monde aurait pleuré. » Pas de pose devant les caméras à proximité des démolitions, pour les ministres.

En matière diplomatique qui ne touche pas son ministère, mais aurait du être planifié lors du lancement de l'opération pour ne pas arriver à un blocage par le président Azali, Gérald Darmanin impliquait tous les acteurs : « Nous avons des difficultés avec les Etats d'Afrique des Grands Lacs, Burundi, Rwanda, Mozambique ou Tanzanie, pour lesquels il y a peu de reconduites à la frontière. Or, ils sont 5.000 à venir de ce pays. Nous mettons des moyens importants sur les autres reconduites et l'arrêt des flux d'entrée, il y en a trois fois moins, et j'annonce la construction d'un Centre de rétention administratif en Grande terre, ça nous évitera notamment de



*La salle de bain de fortune sera elle aussi détruite*

payer la barge pour les étrangers en situation irrégulière. Là dessus, les élus doivent faire un effort, et également sur l'octroi de mer importé par la gendarmerie. Mais il faut aussi que la population mahoraise ne loue pas ces bangas, ne fasse pas de reconnaissances frauduleuses de paternité, chacun doit faire son travail. »

Une OIN pour gagner un an sur les procédures

Pour permettre d'accélérer les opérations de démolition, en dehors des renforts de gendarmerie, de police et de magistrats, chacun sur leurs compétences, il faut accélérer la production de logements d'urgence,

pour être en adéquation entre le nombre de démolition et celui des relogements, « un travail de longue haleine », soulignait Olivier Klein. Une réunion sur ce thème se tenait d'ailleurs ce dimanche après-midi à Mayotte, indiquait Jean-François Carencu, qui annonçait « une opération d'intérêt national pour gagner un an de délai sur toutes les procédures. » Enfin, pourrait-on dire puisque cette OIN avait été annoncée après le mouvement social de 2018.

Il s'agit d'une opération d'aménagement qui répond à des enjeux « d'une importance telle qu'elle nécessite une mobilisation de la collectivité nationale et l'engagement de l'Etat à y consacrer

des moyens particuliers », indique la réglementation. Plusieurs quartiers en ont bénéficié, l'aménagement de la Plaine du Var, de Saint-Etienne, du quartier d'affaires de La Défense...). Il faut donc attendre de connaître la zone ciblée, « il faut attendre que les démarches administratives soient finalisées », indiquait le ministre délégué aux Outre-mer. Qui indiquait également attendre du projet de budget 2024 « une augmentation de la ligne LBU », la « ligne budgétaire unique » (LBU), qui regroupe les crédits finançant la politique du logement dans les cinq DOM. « Nous en débattons ce lundi avec Gabriel Attal », le ministre des Comptes publics.

Ces opérations de démolition qui étaient donc menées régulièrement avant qu'elles soient estampillées Wuambushu, vont sans doute pouvoir l'être en accéléré avec les moyens déployés par une opération que Gérard Darmanin veut voir prolongée. « On a laissé faire depuis de trop nombreuses



*Dans un vacarme de tôle, les dernières cases sont tombées*

années, il faut mener ces destructions

et empêcher les réinstallations sinon c'est une 'prime à l'habitat illégal'. Par notre travail, nous voulons inverser la démographie à Mayotte. Je ne me résous pas à ce que Marine Le Pen ait eu la majorité sur ce territoire, qui est de plus à majorité musulmane. Les Mahorais ont poussé un cri lors des élections présidentielles, nous l'avons entendu. »

Un retour du ministre de l'Intérieur en septembre pour faire le point n'est pas exclu.

Anne Perzo-Lafond



**V**  
**VATEL**  
HOTEL & TOURISM  
BUSINESS SCHOOL

**BACHELOR (BAC +3)**  
MANAGER EN HÔTELLERIE INTERNATIONALE

PROCHAINE RENTRÉE  
**SEPTEMBRE 2023**



**VOUS AVEZ DES QUALITÉS**  
NOUS EN FERONS VOTRE AVENIR !

RANK 1 IN FRANCE 2022



BY SUBJECT

**INSCRIPTION EN COURS:**  
06 92 42 49 57 OU  
ADMISSIONS@VATEL.YT



# SOCIÉTÉ : Pas d'eau mais des ressources !

C'est lors de cette première journée de visite officielle express, en notre insulaire territoire, que le ministre Gérard Darmanin et son délégué à la charge des Outre-mer, Jean-François Carencio, se sont rendus aux abords de la retenue collinaire de Combani. L'occasion de dresser un bilan des actions en cours et des engagements à venir, au regard de notre crise de l'eau mahoraise.

C'est en fin d'après-midi ce samedi 24 juin, quasiment à la tombée du jour, que le protocolaire cortège ministériel fait son entrée sur le site de Combani. À part 3 zébus broutant paisiblement les herbes hautes jouxtant les parois de l'entrée sud de ladite retenue, il n'y a pas foule. Pas une bouéni lavant joyeusement son linge ou bien de proches villageois venus remplir, comme à l'accoutumée, leur(s) seau(x). Les forces de l'ordre et services d'intervention spéciaux veillent au grain pour l'occasion. Une saine et sanitaire quiétude que l'on souhaiterait voir perdurer pour garantir à minima la qualité de notre eau vouée à être consommée. Et d'autant plus, sachant qu'elle se



*Le ministre G. Darmanin, dos à cette retenue de Combani qui, déjà depuis mars dernier, était à peine remplie à 20% de sa capacité totale (@MLG)*

fait rare. Bien trop rare de par le Monde et tout autant en notre petit caillou qui s'assoiffe peu à peu, subissant quasi impuissant un accroissement de ses coupures hebdoma-

dares. Du jamais vu depuis 1987. Fini les aquatiques 30 glorieuses ! Il est temps que tout un chacun agisse en conscience dans ce combat préventif qui doit être commun, en plus d'actions et de moyens que le Gouvernement s'engage à déployer en divers points.

« Ça n'est pas un problème d'argent... »

« ... La République ne laissera pas mourir de soif ses enfants ». Ces termes sont ceux du ministre **Jean-François Carencio** indiquant que des mesures logistiques et législatives se veulent très prochainement concrètes, voire déjà en vigueur, comme il est le cas pour la **zone d'approvisionnement d'eau en bouteille qui s'élargit désormais au territoire mauricien**, faisant ainsi sauter les interdictions et complexités administratives d'importation, jusqu'à lors tenues entre nos 2 nations. À cela s'ajoute une proche volonté de **massifier nos accords de soutien avec nos voisins réunionnais**, en parallèle d'un gel



*Système de désalinisation de l'eau de mer par des systèmes de membranes filtres très serrées (Image d'illustration DR)*

**des prix de l'eau**, actuellement en cours d'étude par le Conseil d'État et qui devrait se matérialiser par décret, d'ici le 15 juillet prochain.

Concernant les indispensables aspirations d'accroissement de la capacité locale de production d'eau, là encore, les grands investissements initiaux du plan 2025-2026 se veulent accélérés pour 2024. À court terme, l'arrivée confirmée des 2 osmoseurs supplémentaires, d'une capacité globale de 1 200 m<sup>3</sup>, alliée aux travaux de forages et de résorption des fuites, liées notamment à la vétusté du réseau d'eau mahorais, devraient là aussi offrir la possibilité « de gagner quelques milliers de mètres cubes » pour tenir dans les prochains mois, selon les dires ministériels, en plus des mesures précédemment évoquées et de l'actuelle usine de dessalement, d'une production quotidienne de 3 600 m<sup>3</sup>, qui devrait passer à 4 700 m<sup>3</sup>, en décembre prochain.

**Tous ensemble contre la guerre à la sécheresse**

Évaluée telle une crise pour le Gouvernement, cette situation sans précédent qui nécessite un traitement plurilatéral, se doit d'être l'affaire de tous, comportement citoyens inclus. « ...Quand on voit qu'on lave encore des bateaux, des voitures, ça n'est pas acceptable, on gaspille l'eau. On ne



*Services de l'État, hauts dignitaires politiques, élus locaux, présidence du syndicat des eaux, se sont réunis en milieu d'après-midi, ce samedi, afin d'échanger quant à la situation de l'Eau à Mayotte (@MLG)*



*Dès le 15 juillet prochain, un décret devrait bloquer l'augmentation de la tarification du prix de l'eau*

peut pas avoir d'un côté des ruptures d'eau et des gens qui lavent leur voiture de l'autre. J'ai donc demandé à Jean-François Carencio de prendre des moyens beaucoup plus importants pour contrôler; il y a déjà eu un certain nombre de verbalisations mais on va les accélérer dans les jours qui viennent » stipule le ministre de l'Intérieur, **Gérald Darmanin**.

Dans ce contexte d'immédiateté, où tous les chantiers sont prioritaires, l'approche se veut tout de même structurelle, pour notamment appréhender les années à venir.

À cette volonté de création d'une 3ème retenue collinaire, se greffe



*La députée Estelle Youssaffa présente au ministre Gérald Darmanin l'intérêt de sécuriser l'accès de site en plus des autres problématiques qui se greffent à cette crise de l'eau (@MLG)*

toutefois la complexité quasi immédiate de dégager rapidement le foncier nécessaire à l'implantation stratégique de cette nouvelle et **grande usine de dessalement d'eau** tant espérée — initialement prévue pour 2027 qui finalement se voit à la **programmation 2024**, d'une **capacité de production journalière s'élevant à 10 000 m<sup>3</sup>** — sachant que le volet pécuniaire ne se veut absolument pas problématique, comme il est bien rappelé par nos officiels protagonistes.

Un combat de tous bords qui peut compter sur une pleine et mutuelle mobilisation, à la fois locale et gouvernementale; de quoi rassurer les troupes, notamment pour la rentrée prochaine, d'ici quelques mois, et l'ouverture des établissements scolaires; en plus du maintien et bon fonctionnement d'autres et indispensables entités publiques telles que le centre hospitalier et ses dispensaires. Établissements qui

devraient bénéficier, dans un premier temps, de la gratuité de cette mise à disposition d'eau embouteillée, en attendant de voir quelques autres dispositions seront proposées par nos acteurs institutionnels.

À défaut de solution(s) miracle(s) qui coule(nt) de source, respectant également l'utopie de la pleine préservation environnementale tant désirée (production et pollution de plastique amoindrie, diminution des émissions de gaz et de l'emprunte carbone etc.), saluons toutefois le concret et la réactivité actuellement proposés, au regard d'une crise de l'eau qui ne date pas d'hier... Espérons que toutes ces promesses, cuvée 2023, ne tombent pas à l'eau et marquent enfin l'effort tournant tant attendu, par la patiente population mahoraise, à l'aube de cette 5ème coupure hebdomadaire.

MLG

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :  
06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# SOCIÉTÉ : La 2ème partie de Wuambushu annoncée par Gérald Darmanin

Arrivés samedi matin à Mayotte, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, et son ministre délégué, Jean-François Carencu, ont d'abord rencontré les autorités en Petite-Terre avant de se rendre en début d'après-midi au RSMA, puis à la retenue collinaire de Combani. Ils ont notamment parlé de l'opération Wuambushu mais aussi des problèmes d'eau que connaît notre île.

C'est avec une bonne heure de retard que Gérald Darmanin et Jean-François Carencu sont arrivés au RSMA de Combani. Après avoir passé en revue les troupes, les ministres ont remis des décorations à plusieurs fonctionnaires des forces de l'ordre pour leur engagement, leur bravoure et leur courage face à des

situations périlleuses. Ils ont ainsi salué leur « sens élevé du devoir et leur remarquable professionnalisme ». C'est le cas d'Élisabeth Hans-Refiour qui travaille à la Police aux frontières (PAF) à l'aéroport de Dzaoudzi depuis maintenant cinq ans et qui grâce à son travail a permis d'intercepter de nombreux migrants. « J'en ai encore la gorge nouée, raconte-t-elle toute émue. Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait pour ma famille, mes enfants et pour moi. Il est vrai que j'ai eu beaucoup de chance dans ma carrière, on m'a toujours poussé de l'avant. Aussi c'est une sacrée reconnaissance ! », confie-t-elle. Puis les deux ministres se sont adressés aux forces de sécurité de l'île en les remerciant pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien, notamment pour mener à bien l'opération Wuambushu.

**Une seconde phase de Wuambushu va être mise en place d'ici septembre**

« La lutte contre l'immigration clandestine, l'insécurité et l'insalubrité des logements est toujours notre priorité », a rappelé le ministre de l'Intérieur. Puis il a annoncé que l'opération allait se prolonger d'au moins un mois en attendant de proposer au Président de la République, Emmanuel Macron, une seconde phase qu'il devra valider. « Ce sera en quelque sorte une nouvelle formule, on pourra peut-être l'appeler Shikandra 2. Je vais la proposer au Président d'ici quelques semaines, indique Gérald Darmanin. Pour cela nous allons solliciter davantage les moyens d'autres ministères comme ceux de la Santé, du Logement, de



*Le ministre de l'Intérieur a décoré plusieurs membres des forces de l'ordre (@MLG)*



l'Armée mais aussi de la Justice ». Le ministre de l'Intérieur a ainsi maintenu que la pression contre l'immigration irrégulière, l'insalubrité, les marchands de sommeil, l'agriculture et la pêche illégales allait continuer crescendo. De plus il s'est félicité du travail de la police qui a permis d'arrêter plusieurs dizaines de chefs de bandes qui terrorisent les Mahorais.

« Les autorités ont recensé 57 chefs de bande, à l'heure où je vous parle 47 ont déjà été arrêtés et remis à la justice. Nous allons continuer dans cette voie », assure-t-il. Même s'il reconnaît que les débuts de l'opération Wuambushu ont connu des « difficultés techniques, juridiques et diplomatiques. Mais au final c'est la volonté politique qui l'a emporté. Aussi, nous devons procéder à une judiciarisation des objectifs pour mettre les personnes en prison, a-t-il complété. Nous allons continuer à soutenir les fonctionnaires de Mayotte, ils ont le soutien entier de l'État. On connaît les difficultés de la population mahoraise, on vous aime, on va s'en sortir », a-t-il lancé. Puis il est revenu sur le bilan sécuritaire et les remontées de terrain. Ce sont ainsi pas moins de 450 policiers et gendarmes qui sont présents, en plus, dans l'île depuis maintenant cinq ans. « Certes, ce n'est pas assez » reconnaissent les deux ministres. Le résident de la Place Beauvau a aussi rappelé les défis auxquels Mayotte est confronté. « C'est un archipel magnifique mais qui connaît des difficultés pour son développement économique, liées notamment aux problèmes d'insécurité, d'immigration irrégulière et d'habitats insalubres. Nous allons changer de braquet et mettre beaucoup plus de moyens judiciaires ».

Ainsi concernant l'immigration clandestine, ce sont environ 25.000 personnes qui ont été expulsées de Mayotte en 2022. Cela représente 66% du total des expulsions françaises. Mais comme l'a souligné Gérard Darmanin, même si l'opération Wuambushu a patiné au début, « Le plus important, c'est le choc psychologique. C'est la septième fois que je viens ici à Mayotte. Nous mettons en place



*Gérald Darmanin aux côtés de Jean-François Carenco (@MLG)*

d'énormes moyens pour lutter contre les difficultés. Les Mahorais doivent savoir que L'État se mobilise pour eux, même si c'est difficile », a-t-il insisté.

### **Un premier bilan de Wuambushu contrasté**

Concernant le bilan chiffré des deux premiers mois de l'opération Wuambushu, le ministre de l'Intérieur est un peu plus évasif. On sait que l'opération dans sa forme actuelle sera donc prolongée d'un mois et qu'à ce jour 250 logements insalubres ont été détruits. « Nous avons pour objectif d'atteindre la destruction de 1000 logements d'ici la fin de l'année

afin de casser la dynamique des constructions illégales. Pour cela nous devons procéder à des relogements de familles », a-t-il précisé. Mais le ministre s'est refusé à donner le chiffre exact de reconduite à la frontière. « Je ne veux pas pratiquer la politique du chiffre. Je l'ai promis aux chefs de gouvernements des États voisins. Mais on est sur la même tendance qu'en 2022 et même plus. Il y a eu des jours sans arrivées de kwassa-kwassa à Mayotte. A titre d'exemple il y a eu trois fois moins d'arrivées sur l'îlot de Mstamboro grâce aux radars, aux interceptions et au travail de la Légion étrangère ».

Gérald Darmanin est aussi revenu sur les relations diplomatiques avec Moroni. « Le président, Emmanuel Macron, a rencontré le Président Azali. Ce sont des relations franches et de confiance. Moi-même j'ai de bonnes relations avec mon homologue Comorien. Nous devons travailler ensemble », a-t-il indiqué. Le ministre de l'Intérieur se rendra ainsi au courant du mois de septembre dans les pays d'Afrique de l'Est, notamment au Burundi ainsi qu'en Tanzanie afin de renforcer la coopération avec ses pays.

Le premier flic de France a aussi évoqué la construction d'une seconde prison et d'un deuxième Centre de rétention administratif (CRA) sur Grande-Terre. « Le problème pour l'instant c'est que nous n'avons pas de foncier. J'en appelle d'ailleurs à la population et aux élus sur ce sujet. Le financement est là et disponible, mais nous ne pouvons pas construire sans terrains. Nous devons aussi donner des moyens à la population pour le développement économique de l'île à travers notamment le tourisme, l'agriculture, le logement. Mayotte doit pouvoir se tourner vers l'avenir.



*Le ministre de l'Intérieur a souligné le manque de foncier pour mener à bien certains projets d'infrastructures*

Pour cela il faut retrouver une démographie raisonnable, maîtrisée afin que les Mahorais aspirent à la stabilité ». Gérald Darmanin a promis de revenir sur l'île en septembre afin de « refaire des réunions avec les différents services et d'effectuer un

bilan ». En attendant, la « loi Mayotte » devrait être présentée d'ici quelques jours, le 6 juillet, à la Première ministre, Élisabeth Borne, en vue de son adoption par le Parlement.

**B.J.**

## Circulation alternée : Rejet de la demande de suspension

Dans une requête établie le 15 juin dernier, une personne civile, présentant une situation de handicap, a saisi le Tribunal administratif de Mayotte afin de suspendre l'exécution du dit arrêté, en lien avec la réglementation de circulation propre à l'agglomération du Grand Mamoudzou du 19 juin au 20 juillet 2023.

Par ordonnance du 21 juin 2023, le Tribunal administratif de Mayotte, représenté en la juge des référés et vice-présidente du TA, A. Khater, a fait connaître son jugement rejetant la demande de requête de Mme B.

La requérante souhaitait mettre en avant le caractère litigieux de l'arrêté, allié aux complexités d'alternatives de transport proposées; alternatives trop limitées ne répondant, de surcroît, pas à ses besoins au regard de sa situation géographique de vie et de ses restrictions liées à son handicap. La dynamique de sa démarche de procédure se voulant motivée par le fait de devoir passer un oral d'examen (de type CAPES) en date du lundi 26 juin prochain; date de voie de circulation de plaques impaires alors que son véhicule personnel, ainsi que celui de son époux, se veulent de fin de numérotation paire.

La demande de suspendre l'exécution de l'arrêté n\*2023.00006 du 31 mai 2023 du maire de la commune de Mamoudzou est donc rejetée, ne retenant pas « l'atteinte grave et manifestement illégale à sa liberté d'aller et venir » allié à une approche « discriminante ».



*Le tribunal administratif de Mayotte*

# ENVIRONNEMENT : Déchèterie de Mayotte : ENFIN !

Ce vendredi 23 juin marquait la symbolique pose de la première pierre de la toute première déchèterie de Mayotte située sur la commune de Chirongui... Une positive et redondante série de premières, accueillies avec légitimes joies et fierté par les acteurs du Sidevam mais également l'ensemble des élus et acteurs du territoire.

« Enfin ! »... Une exclamation partagée par un grand nombre au regard de ce projet estampillé **Sidevam 976**, qui date de près d'une décennie. Un projet qui a essuyé moult et diverses

complexités mais qui, contre vents et marées, s'est construit solidement sur le papier pour une 1ère sortie de terre confirmée, sur le site de Malamani, prévue d'ici cette fin d'année. Une naissance marquant le point de départ d'un grand tout, incluant la création de **7 autres déchèteries fixes à travers notre territoire.**

## Carré et dans les clous

Même si les complexités initiales, avant travaux, se voulaient en nombres, notamment en lien avec le strict respect du cahier des charges d'une Installation

classée pour la protection de l'environnement (ICPE), la déchèterie de Malamani, à proximité du quai de transfert du même nom, peut se targuer de répondre à des normes environnementales hautement étudiées et ce, en vue d'un fonctionnement qui se voudra pérenne, justement au regard d'une politique verte de plus en plus poussée. Un respect qui a même conduit le début de ce chantier à se décaler à la fin de la saison des pluies, afin d'éviter tout déversement intempestif des eaux polluées ou boueuses, dans les proches forêts de



*Inauguration et pose de la symbolique 1ère pierre du chantier de la déchèterie de Malamani déjà débuté en mai dernier (de g. à d.) Ali Omar, Ben Issa Ousseni, Maxime Ahrweiler Adoussou et Houssamoudine Abdallah*

mangroves et, indirectement, dans le lagon. Là est tout le subtil et double challenge de l'implantation de tels établissements, surtout sur notre territoire.

Une implantation devant au minimum trouver d'un seul tenant 5 000 m<sup>2</sup> de foncier, c'est déjà pas évident et respectant, de surcroît, le contexte ambiant naturel aussi bien dans l'aspect faune que flore; autant dire que c'est limite labyrinthe ! Mais cette approche d'un chantier propre se veut toutefois intelligemment bien accueillie comme nous le souligne **Martin Sannejan**, chargé de projet retraitement au sein du Sidevam : « Dans notre manière d'élaborer et de présenter nos plans au bureau d'étude environnementale, une vision globale avec les impacts que cela peut engendrer est prise en considération. Nous sommes accompagnés par un coordi-



*Etablie sur une surface de près de 4 200m<sup>2</sup>, la déchèterie de Malamani se veut dans un premier temps accessible à tous les résidents de Mayotte*



*(de g. à d.) Martin Sannejan, Sidevam et Bastien Nicollet, maître d'oeuvre / ETG*

nateur pour justement choisir les options et mesures compensatoires qui engendreront le moins de répercussions néfastes pour la Nature. C'est intéressant, cohérent et complémentaire dans notre manière de monter le projet. Ce 1er chantier essuie un peu les plâtres mais maintenant que tout est monté et étudié, les 7 autres sites suivront le même protocole. Nous sommes rodés ».

#### **Le tout premier Centre de propreté**

Longtemps Mayotte a été décriée telle une déchèterie à ciel ouvert. Une île magnifique de ses richesses naturelles mais également magnifiquement sale et polluée. C'est un fait. C'est justement parce que cette appellation ne peut engendrer une vision novatrice et positive que le maire de Sada, **Houssamoudine Abdallah**, également président du Sidevam 976 souhaite baptiser ces établissements tels des **Centres de propreté**. Le **Centre de propreté de Malamini**, 1er d'une longue série, a déjà été financé à près de 95% de son coût global, s'élevant à **2 719 740 euros** dont 471 000 euros apportés par l'Ademe. Le restant de ce financement pris en charge dans le cadre des programmes FEDER\* 2014-2020. Et bien que les

restrictions des opérateurs de l'État et des fonds européens se veulent plutôt drastiques, il est une souplesse et réalité dérogatoire propre à Mayotte, pour justement encourager ce rattrapage de retard, débloquent ainsi des dispositifs d'aide qui ne seraient pas autorisés ailleurs.

Outre l'aspect purement environnemental, il est aussi une réalité strictement pécuniaire qui n'est pas des moindres. En effet, ne pas trier ses déchets c'est les condamner à être enfouis et cet enfouissement n'est pas donné (près d'1 million d'euros déboursés par le Sidevam rien que pour l'année 2022 au titre de la Taxe générale sur les activités polluantes). Cette aspiration de tirer vers une politique plus accrue du recyclage nous est expliquée par **Houssamoudine Abdallah** : « Nos actions de sensibilisation terrain déjà menées depuis plus d'un an vont se renforcer pour tendre vers un changement des comportements et mentalités. Un centre de propreté présente 2 aspects, celui de l'économie et du respect de l'environnement. C'est dans l'intérêt de tous » .

### Présentation des lieux

Livrée d'ici cette fin d'année pour une pleine inauguration visée au 1er trimestre 2024, la toute première



*Sur ce chantier se trouve par exemple un bassin de décantation qui permet de retenir l'eau boueuse chargée en particules générée par les travaux.*

*Cette eau va se libérer des impuretés en les laissant se déposer au fond du bassin. Ce procédé de séparation permet d'obtenir d'un côté les boues qui seront soit traitées soit stockées et de l'autre, l'eau épurée.*



*Un chantier estampillé notamment Colas qui se veut carré et droit...*

déchèterie de Mayotte se verra intégralement gérée par le Sidevam en vue d'une ouverture tous les jours de la semaine pour les entreprises ET les particuliers et ce, quel que soit le lieu de résidence. Une pleine flexibilité offerte à la population en attendant que les autres déchèteries à travers l'île fleurissent. Le but initial de tout cela étant de proposer une stratégie implantation à moins de 15 minutes de route du domicile des usagers. En attendant que tout cela se concrétise et monte en fertile puissance pour la propreté de notre île, le Sidevam aspire à vite ouvrir son 1er site en cette zone sud, afin de libérer et mettre à disposition les déchèteries mobiles actuellement actives, dans d'autres territoires de notre île. Déchèteries mobiles qui

font déjà bien leurs preuves.

Basée sur un principe de déchèterie « à plat » au moyen d'une dépose directement en benne ou casiers de plain-pied, les usagers pourront venir déposer leurs déchets non dangereux et recyclables de types :

- Ferrailles,
- Pneumatiques,
- Cartons, papier,
- Déchets d'ameublement,
- Déblais et gravats,
- Déchets diffus (produits ménagers d'ordre chimique, aérosols...),
- Encombrants,
- Huiles minérales,
- Textiles,
- Verre,
- Équipements électroniques et électriques,

- Ou encore déchets verts.

Le reste des déchets n'ayant pas encore de prise en charge réellement possible sur notre territoire se veut en cours de négociation avec des éco-organismes\*\*.

Concernant les chantiers à venir qui se confrontent donc, et sans surprise, à des blocages fonciers, le président du Sidevam en fait appel à la mobilisation de l'ensemble des maires du département pour que l'avancée de ce projet des 8 déchèteries puisse se concrétiser à court-moyen terme. Parmi l'implantation facilitée qui semble rapidement réalisable, se dessinent les sites de Bandrélé, des Badamiers en Petite-Terre, de Hamaha en zone nord de Kawéni, ainsi que Longoni. Espérant que les autres zones géographiques telles que le Centre, le Sud et le Grand-Est pourront répondre favorablement à ces besoins qui, en plus de la carte postale même de notre île, relèvent des indiscutables « *salubrité et santé publiques* » comme le soulignait dans son discours d'ouverture **Bihaki Daouda**, maire de Chriongui.



MLG

\*Le Fonds européen de

*Maxime Ahrweiler Adouso du SGAR et Houssamoudine Abdallah qui espère sous son mandat Sidevam voire fleurir rapidement d'autres déchèteries relatives au projet global initial.*



*Ali Omar, Ali Moussa Moussa Ben et Bihaki Daouda*

développement régional (FEDER) a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les régions de l'Union européenne. Son champ d'intervention est large et concerne les infrastructures, le soutien aux entreprises ou encore la recherche et l'innovation.

\*\*Dans l'immédiat, seuls 2 éco-organismes existent à Mayotte.



Suivez le JDM sur internet

# JUSTICE : Démolition de Mbouyoujou à la barre : « Maintenant on me demande de protéger des chèvres et des canards ! »

La judiciarisation à outrance de l'opération Talus 2 par rapport aux opérations de démolition précédentes depuis deux ans menées avec moins d'encre, aura laissé des traces dans les juridictions. C'est le cas au tribunal administratif où le président s'est fendu d'un « billet d'humeur » ce vendredi.

La démolition programmée d'un ensemble de 53 cases en tôle dans le quartier de Mbouyoujou à Dzaoudzi, sur deux secteurs, en hauteur et en bordure de mer, a fait l'objet de 4 recours en référé au tribunal administratif. Jugées ce vendredi 23 juin. C'est le président des tribunaux administratifs La Réunion et de Mayotte, Gil Corneaux qui était présent en personne dans une salle d'audience vide. Plus exactement, ce fut un tête à tête avec l'avocat de la préfecture, Me Alain Rapady, du barreau de La Réunion, qui a donc rapidement tourné court.

Il faut dire que l'avocat des plaignants était au moment même sur une audience de la CNDA (Cour Nationale des Droits d'Asile), « il nous a indiqué s'en rapporter aux écritures », rapportait le président d'audience.

Comme lors des précédents recours, il est demandé la suspension de l'arrêté du préfet, et celui visé date du 24 avril 2023, et la condamnation de l'Etat au remboursement des frais de justice dans l'hypothèse où les plaignants n'auraient pas obtenu l'aide juridictionnelle.

L'absence de représentants de la défense sera souligné à plusieurs reprises par Gil Corneaux, la plupart du temps sur un ton caustique, « l'avocate qui représente habituellement les requérants lors de ces audiences m'a ouvertement critiquée parce que la dernière audience était en visio, j'ai donc pris l'avion, et je constate qu'aucun des dix avocats signataires de la requête ne sont présents ! »



*Gil Corneaux déplore une "ligne de front idéologique"*

## « Une ligne de front idéologique »

Pas besoin de prendre sa respiration pour Me Rapady qui plaide pour la préfecture dans une salle d'audience vide, contre « le maintien d'un enclos à chèvres, à poules, à canards (...) une activité implantée illégalement, et dont le propriétaire n'est pas concerné pour son habitation par la démolition ». Les trois autres plaintes concernaient des cases en tôle.

La plus longue diatribe venait de l'autre côté de la barre, Gil Corneaux faisant un retour imagé sur les péripéties judiciaires depuis le 24 avril 2023, date de lancement de Wuambushu. Un peu en écho aux propos tenus il y a un mois par l'avocat qu'il a en face de lui, évoquant une « hystérisation judiciaire », le juge pointait une « avalanche de recours », « on m'a demandé de suspendre un arrêté déjà suspendu », lâchait-il en référence à la trentaine de requérants qui, appuyés par des avocats, [demaandaient une suspension de la démolition de Talus 2...](#) que le juge avait déjà stoppée pour défaut de preuves de relogement des habitants, qu'il a cassé ensuite, permettant aux tractopelles de démolir. « J'ai du mal à comprendre l'acharnement que certains mettent à maintenir les gens dans des

logements insalubres. C'est une ligne de front idéologique », estime-t-il. « Et quand le juge rejette la requête, que se passe-t-il pour les requérants ? Ils se retrouvent seuls. »

## Un quart des reconduites sont contestées

Il rappelait le progrès fait depuis 2019, « date à laquelle j'ai jugé le premier décasage, on s'est bien amélioré ». Notamment grâce aux recours défendus par les avocats. Mais Gil Corneaux en profite pour glisser son récent apport à la question : « On a réussi à conditionner la démolition à un gardiennage des meubles, ce qui n'est pas prévu dans la loi, et à une scolarisation au plus près des lieux d'habitation. »

Au fur et à mesure des affaires de démolitions, le nombre de recours s'amenuise, la validation de démolition de Talus 2 ayant servi de jurisprudence. « Actuellement, les requérants ne sont plus que des faire-valoir », critiquait-il, visant une avocate contre laquelle la guerre est manifestement déclarée. « Maintenant, on me demande de protéger des chèvres et des canards, une activité sur un terrain illégalement occupé. Ça en devient

ridicule ! »

Il expliquait qu'une opération comme Wuambushu agit comme un chamboul'tout au tribunal : « En temps normal, les 24.000 reconduites à la frontière par an donnent lieu à 6.000 recours. Et là, on nous en annonçait 20.000 en deux mois ! J'ai donc réorganisé entièrement le tribunal, et on a fait venir des magistrats exprès. »

« J'ai fini mon billet d'humeur », lâchait Gil Corneaux avant d'indiquer que le délibéré qui ne fait pas trop de suspens sera rendu « avant la fin de la semaine prochaine ». Quant aux prochains, dont celui du 4 juillet sur Hamouro, ce ne sera pas lui, « je ne veux pas personnaliser le débat, j'en ai marre de me faire insulter, je laisse des collègues s'en charger. »

Anne Perzo-Lafond



*Me Rapady, étonné qu'on veuille défendre une activité non déclarée*

## École buissonnière sportive et diététique pour les agents du ministère de finances

La section locale de la Mutuelle générale des finances (MGEFI), emmenée par son Président et vice président respectivement Nouridine Dahalani et Moustoifa Ahmada, a emmené ses adhérents à la pointe Mahabou ce jeudi pour une journée randonnée et découverte du patrimoine historique et culinaire.

Douaniers, agents des impôts ou de l'INSEE, le ministère des finances était bien représenté au parc verdoyant de cette pointe de Mamoudzou.



*Conférence face au tombeau d'Adriansouli*



*Le moment diététique*

Il leur avait été concocté un programme aux petits oignons : balade sur le site avec un retour historique sur la personnalité du sultan Andriansouli autour de sa tombe par Youssouf Thani, une conférence sur le bien-être et la gestion du stress, animée par le comité régional Olympique et sportif (CROS), avant de partager un déjeuner un peu spécial: "N'ont été servis que des produits locaux que les collègues ont appris à cuisiner. Beaucoup d'entre eux sont métropolitains et ont découvert ces préparations. C'était la séquence nutritionnelle et hygiène de vie", nous détaille Youssouf Mohamed, Délégué régional de la MGEFI.



# LOISIR : Le premier plateau sport bien-être pour les personnes de 7 à 77 ans

La commune de Mstangamouji a inauguré vendredi le premier plateau air fit de Mayotte grâce à un partenariat avec la mutuelle MGEN. Il s'agit ainsi d'encourager et de développer le sport bien-être pour lutter contre certaines maladies.

« La pratique du sport vaut certains médicaments, rappelle Bruno Bonnefoy, directeur de la MGEN de Mayotte. Les bienfaits du sport sur la santé sont connus. Certaines études montrent que pour 1 euro dépensé en prévention cela équivaut à 3 euros en soins. La MGEN étant un acteur de santé, c'est pour cela que nous avons proposé ce projet à la commune de Mtsangamouji », explique Bruno Bonnefoy.

Il n'aura pas fallu longtemps pour que les deux parties tombent d'accord puisque le projet a seulement mis six mois pour se réaliser. « Certaines



*Plusieurs activités peuvent être pratiquées parmi lesquelles le vélo statique*



*Saïd Valdo Ahamada Combo et Bruno Bonnefoy ont symboliquement inauguré le plateau*

communes ne disposaient pas de foncier, il était donc difficile de mettre en place un plateau d'air fit. Mtsangamouji a tout de suite dit oui, il ont mis à disposition du foncier et ont coulé la dalle, nous avons financé l'achat de matériel qui s'élève à 30.000 euros », indique le directeur de la MGEN de Mayotte. Par ce financement, la MGEN entend développer la pratique du sport dans l'île et de sensibiliser sur ses bienfaits. Aussi, le partenariat n'aurait pu se faire sans la mise à disposition d'un coach sportif. « C'était le deal avec la mairie, raconte le directeur. Il faut qu'un encadrant soit présent régulièrement pour que les personnes âgées de 7 à 77 ans puissent exploiter correctement ces appareils ».

Développer le sport pour lutter contre la délinquance



*Les habitants ont pu bénéficier d'un cours d'air fit dispensé par une coach*

« Un jeune sage est un jeune fatigué, explique en souriant Saïd Valdo Ahamada Combo, 3e adjoint en charge du sport, des associations et de la jeunesse à la mairie de Mstangamouji. Il vaut mieux que les jeunes se défoulent par le sport ». Aussi, quand la MGEN a proposé à la commune de financer l'achat de matériel pour un plateau air fit, les élus ont répondu favorablement. « On a décidé de mettre l'accent sur le sport santé, intergénérationnel et ouvert aux jeunes, notamment dans les quartiers défavorisés. Développer les équipements sportifs fait partie de la politique de la Ville », soutient l'élu.

Ainsi, en plus des trois city stades, la commune a d'autres projets d'infrastructures sportives dans les mois à venir avec notamment l'inauguration d'un plateau couvert

d'ici la fin de l'année, le démarrage des travaux du gymnase du Nord ou encore la transformation du terrain de foot en terrain synthétique. « Nous souhaitons ainsi faire

beaucoup d'investissements en faveur de la jeunesse », résume Saïd Valdo Ahamada Combo.

B.J.

**Consultez nos pages d'annonces légales en ligne**

*Publier votre annonce légale*

**CLIQUEZ-ICI !**

**Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.**

Mayotte  
**INF**



scannez moi

# POLITIQUE : Visite Darmanin : relogement provisoire, accompagnement durable



*C'est dans le village Etape Fulera et avec un enfant dans les bras que Gérard Darmanin clôturait sa visite à Mayotte*

Après la démolition, séquence relogement pour les ministres de l'Intérieur et du Logement qui terminaient leur journée par une visite au village relais Etape Fulera de Tsoundzou.

Lorsque les occupants illégaux des cases en tôle sont priés de quitter les lieux pour mener les opérations d'aménagement diverses, programme de construction de logements en dur, infrastructures publiques, etc., ceux dont la situation administrative le permet, reçoivent une

proposition de relogement le temps de trouver une solution légale. Si à Koungou le projet de la mairie est mené sur un relogement sur site 3 ans après, ce n'est pas le cas partout, mais de toute façon, le logement relais n'est que de courte durée, 6 mois éventuellement renouvelables en fonction de la situation des familles.

Au village relais Etape Fulera, les 166 occupants provisoires recevaient la visite des ministres de l'Intérieur et du Logement. Auparavant, une partie d'entre eux nous expliquait être « moins bien ici »

que dans nos maisons d'avant. « Tous les enfants jouent ensemble, mais nous avons notre rythme avec les nôtres, et là on a du mal à le suivre. En plus, nous sommes 11 dans une maison sur les deux étages avec un seul WC », nous expliquaient-ils.

Les logements sont exigus, « mais ce ne sont que des solutions provisoires », se veut rassurant Raphaël Ficagna, Directeur de l'unité territoriale de Coalia à Mayotte, association chargée de l'accompagnement des familles, sociales, administrative, aide aux devoirs, aide à la recherche d'emploi. Une étape qui doit leur mettre le pied à l'étrier pour s'en sortir par eux-mêmes. L'Education nationale met à disposition un enseignant à partir du mois d'août pour une rentrée des classes sur le site, avec une vaste salle dédiée.

Le village relais n'est rempli qu'à 75%, « il reste donc de la capacité en relogement », interroge Gérard Darmanin, « oui, toutes les familles n'acceptent pas le relogement », répond le directeur.

C'est un des premiers villages relais de l'île, construit en deux ans, avec des premières ouvertures aux habitants en 2021. Il se compose de 30 maisons de deux logements chacune.

A.P.L.



*L'heure du goûter partagé !*

# **POLITIQUE** : Arrivée en héros de Gérard Darmanin à Mayotte, « le parrain de Wuambushu ! »



*Un accueil de rock star pour Gérard Darmanin*

Si ce n'était pas la foule des grands jours, on peut parler de liesse tant les embrassades et serrages de mains de Gérard Darmanin furent intenses à peine le pied posé sur le sol de Grande Terre. « Nous allons prolonger Wuambushu », annonçait-il devant une mini foule acquise à son discours, et des élus, et une partie des candidats aux sénatoriales.

« Il est là, il est là pour de vrai », s'écriait l'une, « C'est le parrain de Wuambushu ! », lâchait l'autre, en l'entourant d'une écharpe aux couleurs d'ylang uniforme sur l'esplanade. Sur fond de chants rythmés par le jumbé, les ministres Darmanin et Carenco grimpaient sur l'estrade, entourés par plusieurs élus locaux, à dominante LREM et LR.

On a connu foule plus dense lorsqu'il avait fallu défendre Wuambushu,

mais des dissensions entre les deux Collectifs, émanation pour l'un de la députée Estelle Youssouffa, pour l'autre de Safina Soula, a eu raison de l'unité.

Des discordes qui auront marqué toute la matinée, notamment lors des prises de parole orchestrées par la députée. Tous n'ont pas eu droit au micro. Une politisation de la visite qui dessert la cause.

Gérald Darmanin et Jean-François Carenco auront ainsi pu successivement entendre le maire de la commune accueillant l'événement, Ambdilwahedou Soumaila, remercier l'oreille ministérielle attentive, « lorsque nous, élus de Mayotte, nous sommes venus à Paris pour demander un choc de solidarité avec la métropole, surtout sur le plan sécuritaire, vous l'avez concrétisé ». Mais aussi Saïd Omar Oili, loin de sa Petite Terre,

mais candidat aux sénatoriales, qui citait Danton en 1792, « Il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée », dont on ne sait si elle était adressé à Gérard Darmanin, ou un auto-encouragement ! Enfin, le président Ben Issa Oussené, qui usait d'une métaphore destinée à la métropole, « ceux qui disent que Mayotte n'aime pas les étrangers, c'est faux, mais nous voulons juste qu'ils disent 'hodi ?' (il y a quelqu'un ?) et attendent la réponse 'karibu' (bienvenu), avant d'entrer.

C'est la députée Estelle Youssouffa qui concluait, « nous voulons plus de Wuambushu, ainsi que la piste longue et de l'eau, nous voulons plus de France ! ».

“Nous allons poursuivre Wuambushu”

Cette séquence n'ayant pas été intégrée

dans le programme officiel, c'est un court discours que livrait Gérald Darmanin, introduit par un message d'Emmanuel Macron, « le président de la République remercie les forces de l'ordre et les forces armées pour le travail mené sur le territoire. Et dit qu'on vous aime ! » Chants de joie et Marseillais dans l'assistance. Remerciement également au préfet Thierry Suquet, « qui fait un travail formidable, d'ailleurs il va rester 15 ans de plus à son poste ! ».

Première annonce, déjà acquise parmi la foule, « je suis ici pour vous dire que nous allons continuer l'opération avec les forces de police et de gendarmerie pour faire de Mayotte la plus belle île de France. Et je commence à connaître, ça fait la 7<sup>ème</sup> fois que je viens ici ! »

Mais parce que la sécurité est « un moyen et pas un but », d'autres problématiques seront attaquées, comme la crise de l'eau, « pour que personne ne s'enrichisse sur votre dos, les prix de l'eau seront bloqués le 1<sup>er</sup> juillet 2023 », une décision du président de la République. Espérons que d'ici deux semaines, les prix ne s'alignent pas à la hausse...

Si ce début de journée était faste, des attentes persistent en matière sécuritaire. Le conseiller départemental de Pamandzi Daniel Zaïdani nous en



*Selfies et embrassades pour le ministre de l'Intérieur*

faisait remonter une partie : « On sait que des forces de l'ordre sont parties, ont-elles été remplacées ? Car Wuambushu sans effectif ce n'est plus Wuambushu. En terme de reconduites à la frontière, il préconise de répertorier l'ensemble des terrains du conseil départemental, premier propriétaire foncier de l'île, et d'en transmettre la liste à chaque mairie concernée, « les polices municipales pourraient alors vérifier le caractère régulier des occupants ». Dans la même logique, le représentant du RN sur le territoire demande aux maires « d'associer leurs conseils municipaux lors de l'établissement des périmètres de destructions remis au préfet. »

Abrogation du titre de séjour « made in Mayotte »

Les deux collectifs de citoyens ont également listé leurs demandes pour aller plus loin, c'est à dire en adoptant « des mesures législatives résolues, volontaristes et immédiates pour stopper la déstabilisation de notre territoire (...) Nous demandons que l'abrogation du titre de séjour territorialisé figure dans les dispositions de la future loi Asile et Immigration », est-il indiqué dans un communiqué distribué ce vendredi. Avec 4000 admissions au séjour par an, avancement, l'autorisation de se déplacer sur les autres territoires de la République, comme c'est le cas pour tous les autres DOM, est justifié.

Voilà qui fait donc écho à la volonté initiale du ministre de faire correspondre l'opération menée à Mayotte avec la présentation du projet de loi Asile Immigration en avril dernier, qui a été repoussée dans la période troublée de l'après loi des retraites et faute de majorité à l'Assemblée.

Autres demandes, et alors que les kwassa, surchargés, continuent à affluer avec notamment des ressortissants africains, des conditions bloquant l'appel d'air : Impliquer les maires par le biais de conventions dans le processus d'admission au séjour, à l'instar des procédures établies pour les demandeurs d'asile, Exiger impérativement du préfet la



*Échanges avec le maire LR de Mamoudzou, ancien parti de Gérald Darmanin*



*Le très applaudi ministre de l'Intérieur lors de son bref discours*

vérification des conditions de logement avant la délivrance d'un titre de séjour à Mayotte, Lutter contre les paternités fictives en donnant la possibilité aux maires de mener des enquêtes sociales,

si nécessaire, pouvant aboutir à la saisine du procureur pour la réalisation de tests ADN, Exiger du Préfet l'évacuation des occupations illégales sur les zones de ZPG (mangroves),

Lutter contre le commerce des faux certificats médicaux délivrés par des médecins sans aucune contre-expertise pour les enfants malades évacués (évasanés), Réglementer plus strictement l'activité des associations d'aide aux migrants qui se sont spécialisées dans l'obtention de titres de séjour, Rétablir le délit de séjour irrégulier supprimé sous François Hollande par la loi du 31 décembre 2012, etc.



*Il n'y avait pas que des femmes dans le public !*

Parmi les propos tenus par les organisateurs sur la place publique, l'assurance qu'on est « davantage en sécurité à Mayotte grâce à Wuambushu », qui semble valider de fait un des trois objectifs de l'opération. Quant aux deux autres, les démolitions d'habitats insalubres ne font que reprendre leur rythme d'avant Wuambushu, et on ne peut encore le garantir pour les reconduites, avec un rythme moins soutenu pour les navires de la SGTM.

**Anne Perzo-Lafond**

# ÉDUCATION : « On peut enfin vivre en sécurité à Carobolé ! »



*De nombreux ex-futurs habitants de Carobolé participaient à la fête*

Comme un clin d'œil à la visite de Gérald Darmanin, c'est le top départ de reconstruction d'un ancien quartier insalubre de 350 cases démolies en 2021 qui était fêté ce vendredi à Koungou. Quand Mayotte se (re)construit.

Le quartier jadis insalubre de Carobolé se pare de ses plus beaux atours ce vendredi. C'est l'aboutissement d'un long et douloureux combat pour faire sortir les occupants de ce terrain malfamé de la précarité dans laquelle ils se trouvaient. Un combat contre les critiques des moralisateurs qui voyaient d'un mauvais œil [cette opération consécutive de destruction de 350 cases](#) en septembre 2021. Mais aussi contre des acteurs de trafic en tout genre qui voyaient leur business s'envoler, et s'en sont pris de manière violente à des habitants, au maire, « j'ai été menacé de mort », avait-il indiqué, à sa famille « la maison de mon ex-femme a été saccagée », jusqu'à [l'incendie de la mairie](#). De nombreux

jeunes ont été instrumentalisés pour semer la terreur.

Les habitants qui pouvaient y prétendre ont signé ensuite des conventions de relogement, soit 200 à ce jour, et étaient invités ce vendredi de fête au village autour de la Concession d'aménagement de Carobolé, par le groupement SIM-Colas. C'est carrément un petit village qui va s'implanter sur les 6 hectares du site, détaillait Ahmed Ali Mondroha, Directeur général de la Société Immobilière de Mayotte : « Un programme de 400 logements représentant un investissement de 60 millions d'euros, au milieu desquels on trouvera les locaux de la police municipale, une crèche associative, une école, un parc urbain, etc. » Un ensemble pour lequel le groupement va demander le label Eco-Quartier.

Les études vont être lancées rapidement, pour un démarrage des

travaux des logements dans 7 à 8 mois nous expliquait-il, mais avec des premiers aménagements d'un investissement de 22,5 millions d'euros. Hors de question d'avoir une succession d'immeubles, nous a-t-on assuré, qui ne rimerait pas avec le label visé.

**« Chez nous, c'était trop sale ! »**

« Ça y est, on peut enfin vivre en sécurité dans ce quartier de Carobolé ! », s'exclamait Daoud Saindou Malide, Conseiller départemental de Koungou.

Tous sont unanimes, c'est la ténacité du maire Assani Saindou Bamcolo, épaulé par son DGS Alain Manteau, qui a fait la différence. Un maire qui, avant de confier son soulagement de cet aboutissement, narrait une anecdote : « J'ai pris dernièrement une jeune fille qui faisait du stop à Longoni pour aller à Koungou. Elle m'explique avoir déménagé parce que

son quartier de Carobole avait été rasé. Je comprends qu'elle ne sait pas qui je suis. J'en profite pour lui demander son ressenti. Elle m'a dit être soulagée, 'quand on allait chez des amis, on ne pouvait jamais les inviter car chez nous c'était trop sale', justifiait-elle. Je suis heureux d'avoir contribué à ça. »

Nous l'avons interrogé sur cette période difficile de septembre 2021 qui avait vu l'ensemble des maires le soutenir avec une marche blanche suite aux menaces essuyées : « Je n'ai jamais douté, les menaces, je passe au-dessus, ça ne m'a jamais fait peur. Il faut avancer quoi qu'il arrive. Et je tire ma détermination d'un travail depuis longtemps sur le projet, dès 2018, mais les réunions de concertations qui se tenaient avec d'anciens élus étaient davantage des freins. Enfin, nous avons abouti, l'objectif maintenant, c'est que les habitants reviennent chez eux. »



*Signature de la concession d'aménagement de Carobole entre la SIM et la mairie de Koungou*

**Trois « Mamas Solar » illuminent le quartier**

C'est une Mélanie Guilbaud, très émue que nous retrouvons, la DGA Développement urbain qui a

porté ce projet et les suivants, avec Bastien Camps, Chef de projet : « Je suis heureuse avant tout que ce territoire monte en compétence sur le renouvellement urbain. Avant, on démolissait et on parquait ceux



*Un soulagement pour le quatuor Alain Manteau, Assani Saindou Bamcolo, Bastien Cramp et Mélanie Guilbaud*





*Un soulagement pour le quatuor Alain Manteau, Assani Saindou Bamcolo, Bastien Cramp et Mélanie Guilbaud*

qu'on nommait 'les décasés' dans un coin. Maintenant, on propose des hébergements provisoires en attendant les relogements. Malgré tout, je n'aurais jamais pensé que ce serait si dur, on n'aurait jamais réussi sans la ténacité du maire et de son DGS. »

Et comme ces programmes d'aménagement n'arrivent jamais

seuls, tout un tourbillon d'actions satellites sont également menées. Parmi elles, les « Mamas solar », trois mères de famille de Carobole [que nous avons suivies](#) depuis leur départ au Sénégal pour une formation sur le photovoltaïque, et [à leur retour](#). La mairie de Koungou avait signé une convention avec l'association indienne Barefoot College International qui

forme des femmes en situation de grande précarité à l'installation de panneaux photovoltaïques. Derrière, un double enjeu : leur donner les clés d'une vie d'entrepreneure rentable pour elles et pour leur quartier, et offrir à ce dernier une source d'énergie propre et autonome.

Ces trois femmes de l'ancien quartier insalubre sont en quelque sorte l'avenir de Mayotte puisqu'elle vont désormais expliquer la méthode d'installation de panneaux photovoltaïques : « Vous voyez, là il faut brancher la batterie », ont déjà commencé à expliquer Haboulati Omar, Soifati Abdou, Zaharya Youssouf. Elles seront présentes à la Maison de projets pour conseiller les propriétaires de petits commerces sur l'autonomie énergétique et les personnes hébergées en logement provisoire.

Un esprit constructif dans tous les sens du terme qui donne une autre coloration à la commune.

**Anne Perzo-Lafond**



*Les Mamas solar prêtes à mettre en pratique leurs acquis*

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



**Ville de Ouangani**  
**Place de la Mairie**  
**97670 Ouangani**  
**AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX**  
**DIRECTIVE 2014/24/UE**

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Ouangani (976), Numéro national d'identification : 20000885200010, Contact : YOUSOUF AMBDI, Place Zakia MADI, 97670 Ouangani, FRANCE. Tél. : +33 269621530. Courriel : accueil@mairie-deouangani.fr. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.ville-ouangani.yt/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Travaux d'aménagement, rénovation et mise aux normes du stade de football de Barakani

II.1.2) Code CPV principal

45212200

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

Les travaux comprennent : - Un terrain de grands jeux en gazon synthétique - Un gradin couvert - Un parking souterrain et un parking extérieur - Des vestiaires - Clôtures, Equipement et Eclairage

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour : tous les lots

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45112710 , 45112500

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

# ANNONCES LÉGALES

Macro lot 01 – VRD / Terrain synthétique – Espaces verts

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : oui

Description de ces options :

Description des options : 1 tranche(s) optionnelle(s) :

Lot n°01 - TO n° TO001 :TRANCHE CONDITIONNELLE MACRO LOT1/ Délai : 9 mois

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45223220 , 45261420

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

Macro lot 02 – Gros-oeuvre – Etanchéité

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : oui

Description de ces options :

1 tranche(s) optionnelle(s) : Lot n°02 - TO n° TO001 :TRANCHE CONDITIONNELLE MACRO LOT 2 / Délai :

9 mois

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 3

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45262650 , 45261000 , 44316500

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

Macro lot 03 – Charpente / Couverture – Serrurerie – Bardages – Automatismes

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 9

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : oui

Description de ces options :

Description des options : 1 tranche(s) optionnelle(s)

: Lot n°03 - TO n° TO001 : Tranche Conditionnelle

Macro-lot 03 / Délai : 6 mois

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 4

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45311200 , 45316100

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

Macro lot 04 – Electricité stade – Eclairage stade

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 9

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

# ANNONCES LÉGALES

## II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

## II.2.11) Informations sur les options

Options : oui

Description de ces options :

1 tranche(s) optionnelle(s) : Lot n°04 - TO n° TO001  
:TRANCHE CONDITIONNELLE MACRO LOT 4/ Délai :  
6 mois

## II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

## II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

## II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 5

## II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45330000

## II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

## II.2.4) Description des prestations

Macro lot 05 – Plomberie / Sanitaires

## II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

## II.2.6) Valeur estimée

## II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 6

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

## II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

## II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

## II.2.11) Informations sur les options

Options : oui

Description de ces options :

1 tranche(s) optionnelle(s) : Lot n°05 - TO n° TO001  
:TRANCHE CONDITIONNELLE MACRO LOT 5/ Délai :  
6 mois

## II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

## II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

## II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 6

## II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45430000 , 45442100 , 45421000 , 45432120

## II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

## II.2.4) Description des prestations

Macro lot 06 – Faux-plafonds – Menuiseries aluminium – Menuiseries bois – Revêtement de sol /Faience – Peintures (intérieure, extérieure)

## II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

## II.2.6) Valeur estimée

## II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 9

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

## II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

## II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

## II.2.11) Informations sur les options

Options : oui

Description de ces options :

1 tranche(s) optionnelle(s) : Lot n°06 - TO n° TO001  
:TRANCHE CONDITIONNELLE MACRO LOT 06/ Délai :  
6 mois

## II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

## II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

## II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

## III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

## III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

## III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

## III.1.5) Informations sur les marchés réservés

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

## III.2.1) Informations relatives à la profession

## III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Consultation comportant des conditions d'exécution à caractère social détaillées dans le CCAP. Possibilité pour les candidats de proposer un délai d'exécution sans dépasser le délai d'exécution maximum ci-dessus. Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service. Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix révisibles trimestriellement. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Aucune clause de garantie financière prévue. Garantie à première demande couvrant 100,0 % du montant de l'avance.

## III.2.3) Informations sur les membres du personnel

# ANNONCES LÉGALES

responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 28 juillet 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 5 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : lundi 31 juillet 2023 - 09:00

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Une visite sur site est obligatoire pour les soumissionnaires des macros lot1 et lot2

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33

0269611856. E-mail :

greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

22 juin 2023

## ZIKANDRE NA KALAMU

Par acte SSP du 21/02/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

ZIKANDRE NA KALAMU

Sigle : Z.K

Objet social : La vente et le commerce de fourniture scolaire et bureautique, papeterie et Edition de manuscrits.

La commercialisation de produits sous toutes ses formes se rapportant à son objet social.

Siège social :

32 BD DU GENERAL DE GAULE QUARTIER MRAMBOLO 97620 Bouéni.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme AHMED HAROUSSI ZAaharouna, de-

meurant 32 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE

97620 Bouéni

Immatriculation au RCS de Mamoudzou

